

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 20 FEVRIER 2015****DECISION****Numéro 15 – 02 – 012**

Décision 2 : L'attribution du marché de maintenance, entretien et réparation de véhicules (lots 13, 15 à 20, 26, 27 et 71).

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 6 février 2015, s'est réuni le 20 février 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le marché initial comportait 89 lots. Les lots 13, 15 à 20, 26, 27 et 71 ayant été déclarés infructueux, ils ont été relancés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 35 II 3° du code des marchés publics.

Six garages ont été consultés et quatre offres seulement ont été déposées.

La durée du marché est fixée à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum.

Le bureau est donc invité à se prononcer sur ce dossier qui a fait l'objet d'un examen par la commission d'appel d'offres réunie le 20 février 2015.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres concernant le marché de maintenance, d'entretien et de réparation de véhicules comme suit :

Lot	Intitulé	Société retenue
13	Saint Just en Chevalet	Garage des Rivières 42 430 Saint Just en Chevalet
15	Saint Martin la Sauveté	Garage Cote 42 260 Saint Martin la Sauveté
16	Saint Germain Laval	Garage Cote 42 260 Saint Germain Laval
71	Usson en Forez	Garage MP AUTOS 42 550 Usson en Forez

Article 2 :

Le président est autorisé à signer les pièces des marchés.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150220-15-02-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2015

Publication : 02/03/2015



Bernard PHILIBERT

